

La Rippe, le 27 mars 2019

Aux municipalités des communes
de Nyon, Eysins, Crans, Crassier
Arnex-s-Nyon, Borex et La Rippe

Dates de tir et inscription sur le site internet de votre commune

Chers Syndics, Chères Municipales et Chers Municipaux,

Tout d'abord et pour rappel, les militaires astreints au service et de ce fait au tir obligatoire (tir militaire) domiciliés dans vos communes sont affectés au stand de tir de La Rippe depuis quelques années.

C'est pour cela que nous vous transmettons, comme chaque année les dates de tir réservées à cet exercice.

La feuille « Programme des tirs obligatoires 2019 » doit être affichée aux piliers publics.

De plus, nous vous sollicitons, dans la mesure du possible, afin que les informations des 2 fichiers (« *Programme des tirs obligatoires 2019* » et « *Dates de tirs pilier public 2019* » soient facilement accessible sur votre site internet). Ces documents vous seront également transmis par e-mail.

Tout en vous remerciant par avance pour votre précieuse collaboration, nous vous envoyons, Chers Syndics, Chères Municipales et Chers Municipaux, nos meilleures salutations.

Pour le comité

Marc Bory
secrétaire & caissier